



Signification d'un jugement

Par **valye**, le **06/12/2017** à **13:24**

Bonjour on me demande à ce jour de faire signifié un jugement par voie d'huissier d'un jugement du 24 juin 2011 , il s'agit du jugement de mon ex et moi lors de notre séparation pour notre enfant.

Pourriez vous me dire la procédure et combien environ cela va me coûter ? merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **06/12/2017** à **21:39**

Bonsoir,

L'huissier est le passage obligatoire pour une signification.

Pour le coût, il peut aller de 100 à 200€, mais n'hésiter pas à vous renseigner auprès de plusieurs études.

Par **valye**, le **06/12/2017** à **21:48**

merci beaucoup Pragma je pensais que les tarifs étaient les mêmes partout. Merci encore